

Le terrain est-il situé en zone inondable (dans le cas d'une réhabilitation) ?
 OUI NON

En période pluvieuse, la nappe est-elle à moins d'un mètre de profondeur ?
 OUI NON

Est-ce qu'une étude de sol a-été réalisée ?
 OUI NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser le résultat de cette dernière pour remplir votre dossier

Nature des terrains à 1 mètre de profondeur (préciser) : ARREGLIO - C. ALL. AIRE

Perméabilité du sol :

Bonne Moyenne Mauvaise

VOTRE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

ENTREPRISE qui réalise les travaux (si elle est connue) :

.....

Vous avez prévu :

Prétraitement

- un bac à graisses volume en m3... 2 x 500

- une fosse toutes eaux volume en m3... 19

- un préfiltre en sortie de la fosse toutes eaux volume en m3... 2

- Autre systèmes : aucun de S.A.O.C.

Traitement

- Tranchée d'épandage souterrain nombre de tranchées.....
Longueur des tranchées.....

- filtre à sable x 2 type de filtre... vertical granulé
superficie(en m2)... 60 x 2

- terre d'infiltration superficie(en m2).....

- lit à massif de zéolite dimensionnement.....

- autre, précisez.....

Les distances minimales du système d'assainissement, sont-elles respectées ? :

- par rapport à l'habitation (5 m) OUI NON

- par rapport à la limite de propriété (3 m) OUI NON

- par rapport à toute végétation arborescente et arborecente (3 m) OUI NON

PRECAUTIONS A PRENDRE RELATIVE AU SYSTEME DE TRAITEMENT

- Les eaux de pluies collectées ne devront en aucun cas être envoyées vers le système d'assainissement,
- Le système de traitement devra être implanté hors zone de circulation ou de stationnement de tous véhicules et charges lourdes, hors cultures et plantations. Dans le meilleur des cas, le système sera simplement enherbé.
- La concentration des eaux de ruissellement sur l'installation est à proscrire

Rejet des eaux traitées

Les eaux traitées se rejettent :

- dans le sol (cas des tranchées ou des filtres à sable non drainés)

- un fossé ou cours d'eau non permanent

- un cours d'eau

- autres, précisez... fosse à ciel ouvert

Rejet en milieu superficiel (fossé ou cours d'eau.....) :

SI vous n'êtes pas propriétaire du lieu de rejet prévu, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire?

oui non si oui, la joindre à votre demande

PIECES A FOURNIR

❖ Un plan de situation de la parcelle (échelle 1/25000 ou 1/5000) portant les limites de propriété

❖ Un plan de masse du projet (échelle 1/500 ou 1/200) sur lequel est indiqué (sauf pour le cas des Certificats d'urbanisme) :

- l'habitation
- l'évacuation des eaux usées de l'habitation
- l'installation d'assainissement à l'échelle avec respect des distances minimales imposées par la réglementation
- les rejets des eaux pluviales et des eaux traitées
- les ventilations de la fosse toutes eaux (en amont et en aval)
- le sens de la pente du terrain
- les puits, sources, captages utilisés pour la consommation humaine
- les passages prévus pour les véhicules
- les cours d'eau, fossés, mares,

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la demande : 24/06/08
 N° du certificat d'urbanisme délivré :
 N° du Permis de construire :

PROPRIETAIRE

NOM et Prénom : N. STALEY
 Adresse : Av. Chateaux
 Code Postal : 32140 Commune : PRENFERAN
 Téléphone : 05/62/06/57199

VOTRE PARCELLE

Section et numéro du cadastre du projet :
 Adresse : Le Chateau
 Code Postal : 32140 Commune : PRENFERAN
 Superficie totale (en m2) : 32 ha
 Superficie disponible pour l'assainissement (en m2) : 600
 Construction neuve ou Réhabilitation de l'existant
 Nombre de chambres : 10 chambres + campings (capacité 48 personnes)
 Existe - il un bureau ? OUI (.....m²) NON

Pente du terrain prévu pour l'ouvrage d'assainissement:
 faible < 5% moyenne entre 5% et 10% forte > 10%
 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur ce terrain :
 OUI NON
 Est -il destiné à la consommation humaine ?
 OUI NON
 si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m
 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen :
 OUI NON je ne sais pas
 Est -il destiné à la consommation humaine ?
 OUI NON
 si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

- ❖ Le présent formulaire dûment complété
- ❖ Si nécessaire, une autorisation de rejet des eaux traitées
- ❖ Si nécessaire, une servitude de passage

Rappel:

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission d'assurer la vérification de la conformité du projet et l'exécution de votre unité d'assainissement. Ce service ne pourra donc en aucun cas être assimilé à un maître d'œuvre ou à un prescripteur. La responsabilité du choix, du dimensionnement et de la réalisation de la filière incombe entièrement au demandeur.

Le propriétaire certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Il s'engage à réaliser les travaux d'assainissement non collectif uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet.
 Il devra faire part de sa décision d'effectuer les travaux 5 jours au moins, avant la date du début de ces derniers.

Le 24/06/08, à Vic

Le demandeur (signature)

[Signature]

AVIS: FAVORABLE

Fait à VIC FEZENSAC, le 24 juillet 2008

Le Président,
[Signature]
Robert FRAIRET

